

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

Date de convocation du Comité Syndical  
10 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation au siège  
10 décembre 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44  
Nombre de suffrages exprimés : 46  
Nombre de délégués ayant voté pour : 46  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU  
17 DECEMBRE 2025

Le 17 décembre 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente de Montpensier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Florian CHANET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans** : ALBERTO Cécile, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRENET Roland, SAUSSAC Cyril.

**Billom Communauté** : DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

**Communauté de Communes Plaine Limagne** : AMEILBONNE Bernard, BOURDIER Marie-Pierre, CHANET Florian, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic, AYME Nicolas, FUENTES Carmen.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge** : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis, Georges Denis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier** : DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, TRICHARD Dorothée, FOURNIER Richard, PELLETET Jean-Marc.

**Mond'Arverne Communauté** : LAGRУ Alain.

Pouvoir(s) :

- Mme Nathalie MARIN donne procuration à M. Frédéric MARTIN
- M. Bernard DUCREUX donne procuration à M. Alain LAGRУ

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°48	À compter de la délibération n°54
Nombre de délégués présents	45	44	43
Nombre de pouvoirs	2	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	46	45

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20251217-DEL2025-51-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Dél. 2025-51 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec La Ligue contre le Cancer**

VU la délibération du Comité Syndical n°2019-30 du 22 juin 2019 portant approbation d'une convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer ;

VU la convention de partenariat entre le Syndicat du Bois de l'Aumône et la Ligue contre le Cancer signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

En 2019, le Syndicat du Bois de l'Aumône avait été sollicité par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de « La Ligue contre le Cancer » afin de développer avec elle, un partenariat visant à améliorer la collecte du verre et mobiliser des moyens financiers pour la lutte contre le cancer.

Le Comité départemental du Puy-de-Dôme de la Ligue contre le cancer est une association à but non lucratif dont les missions sont les suivantes :

- le soutien à la recherche,
- la prévention, l'information, la promotion de dépistages,
- les actions et l'aide aux malades et leurs proches.

Ce partenariat avait fait l'objet d'une convention dans laquelle la collectivité s'engageait à :

- verser un soutien sous forme de part fixe versée annuellement par le SBA à la Ligue, d'un montant de 5 000 €,
- reverser une partie des recettes de la vente du verre sous forme d'un soutien lié aux performances de la collecte du verre sur le territoire du SBA : le SBA s'engage à reverser à la Ligue 5 € HT par tonne de verre collecté en plus par rapport au tonnage collecté l'année n-1, indicateur de référence.

**CONSIDÉRANT** que les tonnages de verre collectés sont en baisse depuis plusieurs années, les parties souhaitent signer une nouvelle convention de partenariat pour modifier les conditions de soutiens annuels ;

A ce titre, la nouvelle convention a pour objet de définir les conditions de versements par le SBA de deux types de soutiens financiers à la Ligue contre le cancer du Puy-de-Dôme :

- un soutien sous forme d'une subvention versée annuellement par le SBA à la Ligue, d'un montant de **6 000 €** (soit une revalorisation de 1 000 € par an),
- un soutien lié aux performances de la collecte du verre sur le territoire du SBA : le syndicat s'engage à reverser à la Ligue 5 € HT par tonne de verre collecté en plus par rapport au tonnage collecté l'année n-1, indicateur de référence.

Selon les termes de la nouvelle convention, le SBA s'engage à présenter annuellement le bilan de la collecte du verre sur son territoire à la Ligue au plus tard au 31 mars de l'année N+1.

La Ligue s'engage à :

- Utiliser les sommes reversées dans le financement d'une action Puydomoise dans le cadre des 3 missions fondamentales de l'association.
- Envoyer au SBA le rapport d'activité annuel de l'association, ainsi que son bilan financier après certification du commissaire aux comptes. Il est à noter que le versement du soutien annuel ne sera effectif qu'après réception, par le Syndicat du Bois de l'Aumône, desdits documents.

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de trois ans.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20251217-DEL2025-51-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Dès lors, il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le partenariat entre le SBA et le Comité départemental du Puy-de Dôme de « La Ligue contre le Cancer »,
- d'autoriser le Président à signer la convention et les actes à intervenir.

Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : APPROUVE** le partenariat entre le SBA et le Comité départemental du Puy-de Dôme de « La Ligue contre le Cancer ».

**Article 2 : AUTORISE** le Président à signer la convention et les actes à intervenir.

Ampliation en sera adressée à la Sous-Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président)

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20251217-DEL2025-51-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025